

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6999**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Ostéopathe

Nouvel intitulé : Ostéopathe

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Ecole Supérieure d'Ostéopathie (ESO)     | Directeur Général                                |

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

331 Santé

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Le titulaire effectue les activités suivantes : - Etablir un diagnostic ostéopathique spécifique
- Apporter les réponses ostéopathiques adaptées à la demande du client
  - Effectuer les tâches de gestion inhérentes à l'activité ostéopathique
  - Participer au partage et à l'enrichissement des connaissances dans le domaine de l'ostéopathie
- Les capacités attestées sont : - Ecouter, comprendre et évaluer analytiquement la demande du client
- Formuler le diagnostic ostéopathique
  - Décider la consultation ostéopathique
  - Exécuter les techniques ostéopathiques
  - Faire le bilan de la prise en charge
  - Favoriser la prévention de la demande du client
  - Promouvoir son cabinet
  - Gérer son activité
  - Tenir à jour le dossier des clients-
  - Participer à des activités de formation
  - Participer à des activités d'études et de recherche appliquée à l'ostéopathie

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Libéral exerçant au sein de son propre cabinet ou salarié de structures externes à son cabinet (clubs sportifs, centres de bien-être de type thalassothérapie, ou centres de santé spécialisés comme des cliniques du sport ou centre de maternité au sein des hôpitaux).

Ostéopathe

### Codes des fiches ROME les plus proches :

J1404 : Kinésithérapie

### Réglementation d'activités :

Le métier d'ostéopathe est régi par le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie. L'article 5 du décret précise qu'une habilitation est nécessaire pour exercer l'activité visée. L'autorisation de faire usage professionnel du titre d'ostéopathe est subordonnée à l'enregistrement sans frais des diplômes, certificats, titres ou autorisations de ces professionnels auprès du préfet du département de leur résidence professionnelle.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Evaluation écrite en groupe : réalisation d'un compte-rendu écrit par un groupe d'étudiants sur un cas théorique - Evaluation individuelle orale et écrite : réalisation d'un dossier client écrit et d'une synthèse orale des consultations effectuées
- Evaluation pratique : réalisation d'une consultation type avec un nouveau client
- Soutenance d'un mémoire : réalisation d'une synthèse orale sur son mémoire écrit

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS  |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | 5 personnes : - Le Directeur Pédagogique<br>- 4 professionnels |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      |  |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | 5 personnes : - Le Directeur Pédagogique<br>- 4 professionnels |

|   |   |  |
|---|---|--|
| En contrat de professionnalisation          | X | 5 personnes : - Le Directeur Pédagogique<br>- 4 professionnels |
| Par candidature individuelle                | X | 5 personnes : - Le Directeur Pédagogique<br>- 4 professionnels |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2008 | X | 5 personnes : - Le Directeur Pédagogique<br>- 4 professionnels |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé Ostéopathe avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2011.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

8, rue Alfred Nobel - 77420 Champs-sur-Marne

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

**Certification suivante :** Ostéopathe